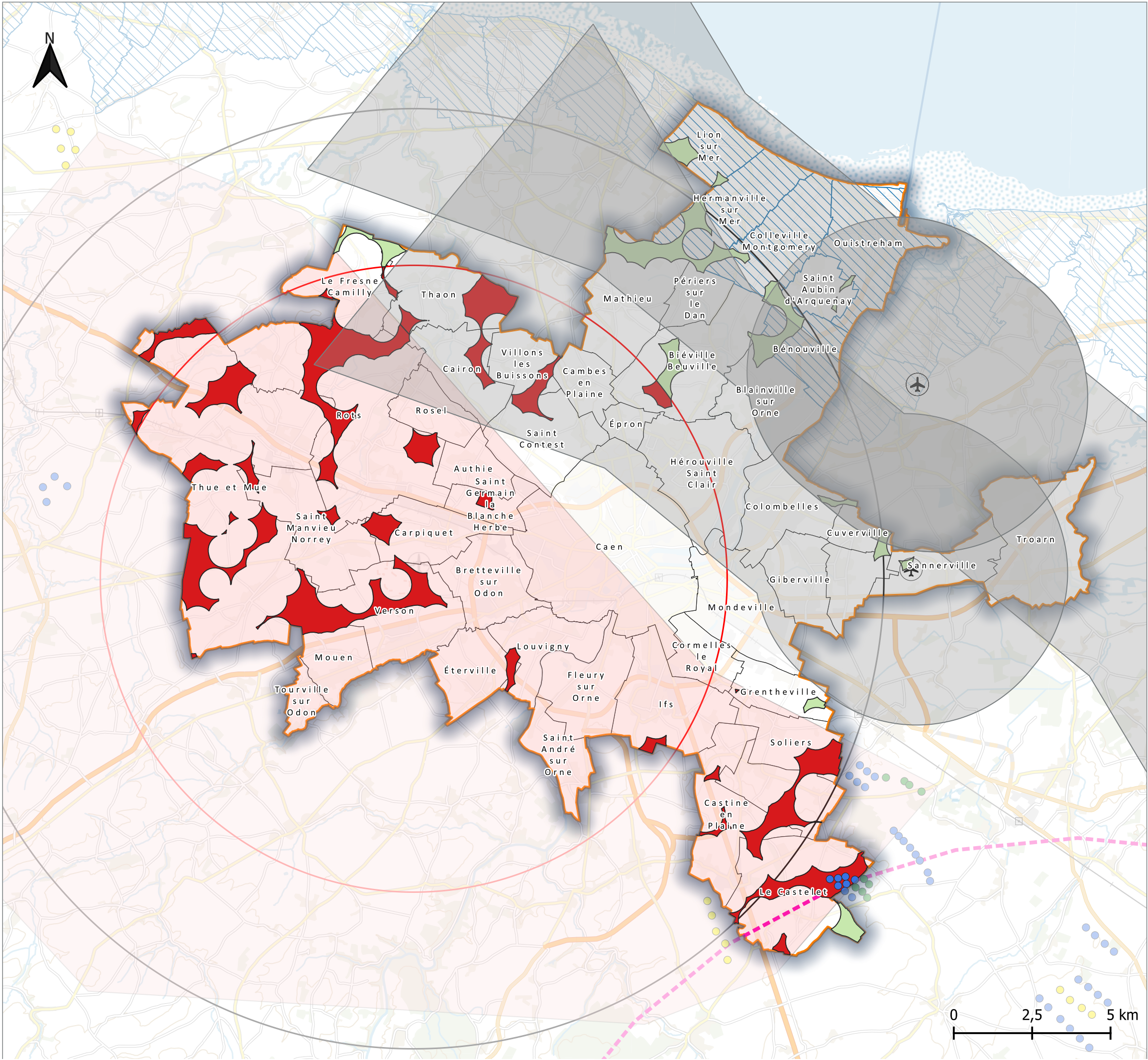




Potentiel éolien sur Caen-la-Mer

Zones d'implantations potentielles

- Potentiel restant
- Sous CTR et/ou périmètre de protection VOR

Contraintes aéronautiques militaires

- Zone de Mise à Terre (ZMT)
- Zone de Mise à Terre (ZMT) (tampon)

Contraintes aéronautiques civiles

- Espace aérien CTR (Zone de contrôle)
- Zone de protection du radar VOR de Carpiquet (10km)
- Zone d'éloignement du radar VOR de Carpiquet (15km)

Radar MétéoFrance

- Zone d'éloignement (20km)

Contexte éolien

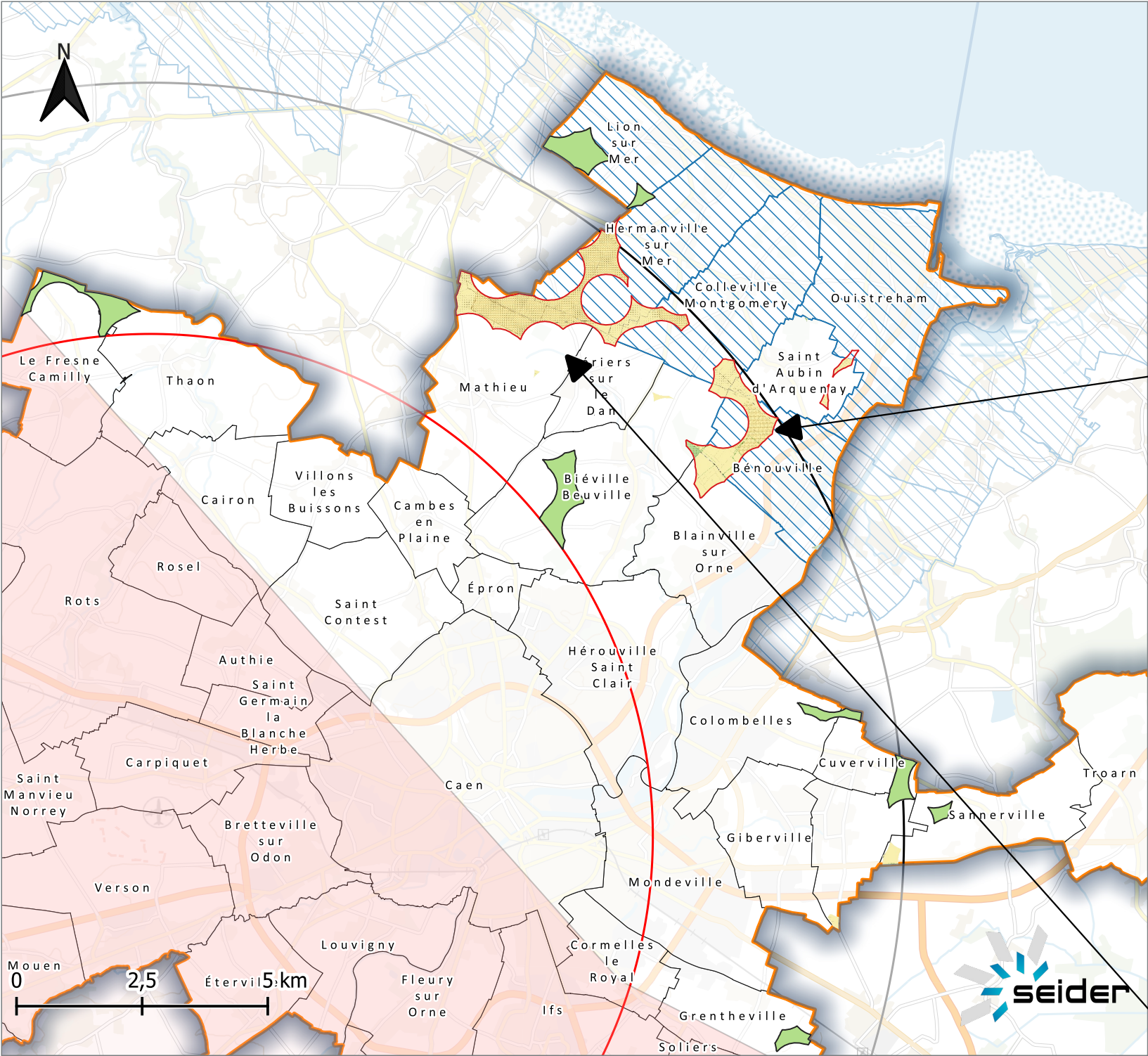
- Raccordé
- Autorisé
- En instruction

Limites administratives

- Epci
- Communes
- Communes concernées par la Loi Littoral

Sources : IGN, SEIDER - Réalisation : SEIDER - 09/2026





Potentiel éolien sur Caen-la-Mer croisé avec le PLUI_HD en consultation



Zones d'implantations potentielles

- Impactée par le PLUI_HD
- Potentiel restant

Contraintes aéronautiques civiles

- Espace aérien CTR (Zone de contrôle)
- Zone de protection du radar VOR de Carpiquet (10km)
- Zone d'éloignement du radar VOR de Carpiquet (15km)

Limites administratives

- Epci
- Communes
- Communes concernées par la Loi Littoral

PLUI-HD

- Vue à protéger : constructible sous condition (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de performances énergétiques et environnementales renforcées (L151-21 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce à créer ou chemin à préserver (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)